

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. 16 8
Poste: 35 fr. 18 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, ou chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 12 Juin 1884.

Chronique générale.

Repos complet aux deux Chambres. Pas de séances publiques, pas de séances de commissions, à l'exception cependant de la réunion des commissaires du budget qui, très-peu nombreux d'ailleurs, savoureront les déclarations de M. Jules Ferry sur le régime des sucres.

Les nouvelles de la santé du roi de Hollande sont très-mauvaises. Le roi n'a même pu se rendre au chevet du lit de son fils agonisant. On craint une double catastrophe.

Le bruit se confirme que l'Allemagne, qui n'a jamais perdu de vue les ports de la Hollande, absolument nécessaire au développement de son commerce, a envoyé des émissaires spéciaux auprès des différents gouvernements. Le système des compensations ou celui de la force prévaudront-ils? Nous ne savons... Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que les négociations seront difficiles, les compétitions ardentes, que les entrevues diplomatiques exigeront autant de dignité et de fermeté que de finesse et de patriotisme, et jamais peut-être nous n'aurons tant à regretter d'avoir un Ferry à la tête de notre Foreign-Office.

Méfions-nous des Prussiens!

LE JOURNAL « la France ».

M. Marius Vachon, secrétaire général de la France, Granet, député, Judet et Raphaël Faré ne font plus partie de la rédaction de ce journal depuis avant-hier.

Un certain nombre de journaux reproduisent une lettre de M. Judet à l'adresse de M. Lalou, directeur de la France. Par cette

lettre, M. Judet se plaint de la brusque suppression de ses articles sur la question de la Corse, et il déclare qu'il ne lui reste plus qu'à quitter la rédaction de la France.

Nous trouvons tout à fait correcte cette attitude du rédacteur; mais nous ne saurions blâmer le directeur de la France d'avoir coupé court à une polémique qui menaçait de s'éterniser dans des conditions absolument personnelles.

La France publie une note disant que le départ de ses rédacteurs ne change rien à sa ligne politique.

Il est bon de remarquer que le Mot d'Ordre publia une note identique le jour où il devint journal officiel. On nous assure que M. Lalou a cédé la direction de la France à M. E. Magnier, directeur de l'Événement; qu'il a acheté ce dernier journal 1,500,000 francs, tout en laissant à M. Magnier la rédaction en chef.

Dans les deux élections qui ont eu lieu dimanche, il y a des chiffres importants à relever. A Autun, le candidat républicain n'avait pas de concurrent. Sur 17,000 électeurs inscrits, il n'y a eu que 5,000 votants, et le docteur Martin a rallié à peine le quart des électeurs inscrits, exigé par la loi. De plus, il a eu 3,000 voix de moins que n'avait eu son prédécesseur à la Chambre, qui était républicain comme lui et comme lui n'avait pas de concurrent. D'une élection à l'autre, la République a perdu 3,000 voix.

A Loubans, la lutte a été très-vive. M. Garnier, candidat conservateur, a obtenu plus de 7,000 voix, et le docteur Guillemaut un peu plus de 8,000. M. Garnier a eu 4,000 voix de plus que M. de Chavannes au dernières élections, et de son côté le candidat républicain a eu 2,000 voix de moins que M. Logerotte, son prédécesseur. Soit encore 3,000 voix que le parti républicain a perdues dans l'arrondissement de Loubans. Décidément la République baisse partout.

Le Petit National croit savoir que le Vatican a été vivement ému du projet de loi sur le recrutement, projet astreignant les séminaristes au service militaire.

Notre ambassadeur à Rome, M. Lefèvre de Behaine, a été chargé de transmettre au gouvernement les observations et les doléances présentées à ce sujet par le Pape.

ENCORE UNE INTERPELLATION.

Le gouvernement va subir un nouvel assaut. Il s'agit de reprendre, sous une autre forme, la question de l'administration en Corse. Un groupe de radicaux aurait résolu d'interpeller le ministre de l'intérieur sur le maintien de M. Leguay à la direction des affaires communales et départementales au ministère de l'intérieur.

M. Paul de Cassagnac écrit dans le Matin, à propos de la dernière discussion de la Chambre:

« Nous avons connu les trois glorieuses. » Nous connaissons aujourd'hui les trois honteuses.

« Le Palais-Bourbon, malgré ses puissants ventilateurs, est encore infecté de toutes les saletés qu'on y a remuées à la pelle.

« Nous sommes sortis de là humiliés, écourés, malades.

« Jamais nous n'avions pu mesurer aussi exactement l'abaissement de la France.

« Dans quelles mains est-elle tombée la fille aînée de Dieu, la France de toutes les vertus et de toutes les folies héroïques!

« Pour trouver des exemples d'une chute pareille, il faut recourir au souvenir des châtimens bibliques, de Job sur le fumier, de l'enfant prodigue réduit à partager la nourriture des porceaux.

« Oh! nous savons maintenant, si toutefois nous en doutions auparavant, ce que c'est que la République, la vraie République!

« Cela consiste à grouper une majorité ministérielle autour de douze ministres ou secrétaires d'Etat.

« Au dernier recensement, c'est-à-dire à la dernière honte, nous avons vu qu'ils étaient 303 pour repousser l'enquête et pour étouffer la clameur publique.

« Ce sont plus que des valets, ce sont des associés... des complices.

« Ils sont 303, 3 de plus qu'aux Thermopyles, mais pour une besogne tout autre et ignoble; c'est 303 ventres que la patrie doit remplir, 303 doubles mâchoires qu'elle doit alimenter.

« Venise eut moins de tyrans dans son sinistre conseil; la Turquie débauchée eut moins de pachas avides, et nos forêts assainies possèdent moins de loups gloutons et enrégés. »

Il y en a deux colonnes sur ce ton, et, en vérité, l'on ne trouve pas que ce soit trop.

UN INCIDENT DIPLOMATIQUE.

On a déjà signalé la tension des relations existantes entre notre plénipotentiaire à Lima et le président Inglesias.

Un nouvel incident vient d'aggraver encore la situation.

Invité de reconnaître à bref délai le gouvernement du président Inglesias et à lui remettre ses lettres de créance, notre représentant, tout en se montrant disposé à examiner la question, n'a pas voulu déférer immédiatement à cette invitation.

Devant cette attitude, conforme d'ailleurs à celle des ministres des autres puissances, notamment de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Espagne et des Etats-Unis, le gouvernement péruvien a déclaré rompre toutes relations diplomatiques avec des agents qui refusaient de reconnaître le président de droit et de fait de la République péruvienne.

A la suite de cet incident, le ministre de France a donné l'ordre d'enlever l'écusson qui se trouvait au-dessus de la porte de la légation.

De plus, le commandant de notre station navale dans les mers du Pacifique a été avisé de manière à prendre telles mesures que comporteraient les circonstances.

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

IX

Louis étudiait avec zèle, jamais il ne s'était montré si attentif, si délicatement bon. Il se préparait à sa première communion, et la science divine, que je lui expliquais chaque jour, pénétrait son âme.

Marthe était admirable envers son frère. Quels trésors cachés dans cette jeune fille! Je la connaissais à fond, cette chère enfant; je le savais, sa nature était passionnée de dévouement comme d'autres le sont d'égoïsme. Je sentais qu'aimer serait sa vie; mais aimer du véritable amour, de celui qui préfère donner plutôt que de recevoir.

Elle se consacrait entièrement à Louis, observant, d'un regard maternel, les émotions de joie ou de tristesse tour à tour peintes sur le visage de l'enfant.

Parfois, le voyant soucieux et rêveur: — Assieds-toi là, près de moi, tout près de moi, et Louis se blottissait, comme un petit enfant,

près de sa sœur, appuyait sa tête brûlante sur son épaule.

Un jour, soudainement, il éclata en sanglots, de ces sanglots qui étouffent, qui suffoquent.

— Louis, mon chéri, qu'as-tu donc, tu me désolés?

— Ah! sœurlette, reprit l'enfant d'une voix entrecoupée, mon père ne nous aime plus; il ne nous a jamais aimés! Pourquoi me quitter ainsi à la veille de ma première communion? Pourquoi ne pas retarder son départ? Qu'avait-il besoin de se rendre à Paris? Il ne sera pas là pour prier à l'église. Il ne sera pas là pour que je puisse l'embrasser au retour... Je ne pourrai même pas lui demander pardon...

Et Marthe, serrant bien fort l'enfant sur son cœur:

— Mais moi, je serai là, Louis; moi qui t'aime de toute ma force; et Lucienne sera là aussi. Non, non, tu n'es pas abandonné. Tous les deux nous prions pour mon père! Dieu touchera son cœur. Il nous aimera un jour.

Et sous les baisers de sa sœur, confiant en ses consolantes promesses, bientôt Louis s'apaisa.

Oui, Marthe se trouva là au jour de la première communion. Elle-même présida à la toilette de son frère, elle-même lui attacha, au bras, le ruban moiré des premiers communions.

Il se dirigèrent vers l'église.

Le visage de Lucienne rayonnait sous sa large coiffe de dentelle. Parée de sa chaîne d'or, de son châle de velours grenat, de son tablier de moira antique, droite comme un I, sans perdre un pouce de sa taille, elle portait le cierge de l'enfant, un cierge gigantesque.

Marthe était délicieuse dans une riche toilette d'un bleu pâle, et Louis marchait à côté d'un autre enfant, fils d'une pauvre veuve et son camarade de première communion.

J'étais très-ému en voyant le cher groupe entrer à l'église. Je tenais l'harmonium; mes mains tremblèrent sur le clavier; et, soudain, de mon cœur s'échappèrent des mélodies, qui, je le crois, attendrirent l'assistance.

Mon émotion augmenta encore au moment de la première communion.

L'orgue chantait toujours; les jasmins et les roses embaumaient; les cierges jetaient des reflets d'or sur le grand Christ, placé au fond du chœur. Les bras étendus, il semblait bénir et appeler ses enfants.

Tour à tour, ils s'avançaient vers l'autel. Les petites filles, si touchantes dans leur toilette blanche, avec le voile de mousseline retombant chastement sur le front; les petits garçons, le ruban au bras, le chapelet à la main, oubliant, pour une heure, la pétulance de leur âge.

La musique éveille mille souvenirs,

Soudain, j'eus dans la pensée la vision d'une gravure que, la veille encore, j'avais regardée avec un sentiment de tristesse profonde.

C'était la reproduction d'un tableau qui eut, à l'un des derniers salons, de nombreux admirateurs.

Un petit mendiant, déguenillé, à l'air sombre, haineux, donne un regard farouche à un jeune enfant au visage hautain, aux vêtements luxueux.

Sous cette allégorie de la pauvreté envieuse et de la richesse égoïste, le peintre, un peintre de talent, a écrit ce seul mot:

IRRÉCONCILIALES.

Et du tableau attristant, mes yeux se reportèrent sur la réalité consolante.

Je voyais Louis et son frère de première communion s'approcher de la Table sainte. Tous deux s'agenouillaient côte à côte, tremblant de la même émotion, versant les mêmes larmes, des larmes si douces, les meilleures qui s'échapperont jamais de notre âme. Une flamme ardente, la même flamme, brilla dans leurs yeux.

Ils reçurent Jésus, Jésus le ciel, Jésus la charité, Jésus l'amour immense; puis recueillis, à petits pas, échangeant un regard chargé d'une tendresse inexprimable, ils regagnèrent leur place.

Et moi, les yeux humides, sentant mes mains frémir sur le clavier, demandant à l'orgue des chants de paix et d'amour, je murmurai, à la vue de l'enfant riche et du fils de la veuve, dont Jésus

Le bruit a couru dans les couloirs de la Chambre que M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, allait donner sa démission à la suite du vote de la Chambre qui a repoussé son projet de loi sur le monopole des allumettes.

L'Événement annonce que M. Saint-Genest quitte le Figaro.

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Paris a été saisi d'un vœu d'amnistie ainsi conçu :

« Le Conseil émet le vœu qu'une amnistie pleine et entière soit accordée à tous les condamnés pour crimes et délits politiques, ayant entraîné même une condamnation de droit commun à raison de faits connexes. »

La première partie de ce vœu a été adoptée à l'unanimité de 54 votants ; la seconde (condamnation de droit commun en raison de faits connexes) a été adoptée par 30 voix contre 23.

## LE MODÈLE DES RÉPUBLIQUES.

Les États-Unis sont aussi en proie à la fièvre électorale ; ils ont à nommer le président de la République. Il y a là-bas deux grands partis : les républicains et les démocrates ; les uns et les autres sont républicains et démocrates ; la distinction est moins dans la diversité des opinions politiques que dans la diversité des intérêts. Chaque parti a son armée de politiciens à nourrir et à payer. Quand un parti arrive au pouvoir, il fait maison nette ; tous les fonctionnaires du parti opposé sont chassés en masse. L'épuration se fait en grand.

Dans le modèle des Républiques, la politique est simplement une affaire. On est là-bas politicien comme on est épicière. Les Américains n'aspirent aux fonctions publiques que pour s'enrichir, et comme ils n'ont que quatre ans d'assurés, « ils ne perdent point leur temps et emplissent leurs poches avec une sage promptitude. »

« Un parti, dit très-bien le *National*, n'est qu'une société par actions : la mise de fonds est considérable ; il faut que les bénéfices compensent la peine, les frais et les risques. Les États-Unis sont le pays du monde où la corruption des fonctionnaires, des députés et des juges coûte le plus cher aux contribuables. Les Chambres s'achètent en détail, et il existe des courtiers dont la profession consiste à marchander les voix d'une assemblée législative : hommes discrets, d'ailleurs, et négociants consciencieux. »

Depuis la présidence de Lincoln, les républicains détiennent le pouvoir ; ce qu'ils ont commis de concussions est inénarrable. Le président Garfield ayant voulu mettre un terme à des scandales trop flagrants, a été assassiné, et les républicains ont continué leur honnête métier. Aujourd'hui les chefs

de parti proposent pour candidat M. Blaine, homme de mérite par ailleurs, mais si peu estimé que les républicains eux-mêmes hésitent à l'appuyer.

« Cette opposition, dit une dépêche de New-York, est basée sur la profonde antipathie qu'éprouvent pour lui les classes éclairées à cause de son manque absolu de principes moraux dans les questions d'ordre public, et sur l'idée généralement admise qu'il représente les tendances les plus corrompues des politiciens d'Amérique. »

Le candidat des démocrates est M. Tilden, qui passe pour plus honnête.

## ÉTRANGER

**BELGIQUE.** — Des élections pour le renouvellement de la moitié de la Chambre des députés ont eu lieu dimanche en Belgique.

Le résultat est une défaite écrasante subie par le parti libéral, et un grand triomphe pour les catholiques.

On sait que deux partis sont en présence en Belgique : les catholiques d'un côté et, de l'autre, un parti passionnément hostile au catholicisme et à la liberté religieuse qui prend le nom de parti libéral et qui devrait porter le nom de parti des francs-maçons.

Des 65 députés sortants, 38 appartenaient à la minorité catholique, 27 à la majorité prétendue libérale.

Sauf M. Tesch, à Arlon, et M. Bouvier, à Virton, tous les libéraux sortants sont battus.

Parmi les représentants sortants qui n'ont pas été réélus, on trouve : deux ministres, M. van Humbeeck, ministre de l'instruction publique, et M. Olin, ministre des travaux publics ; trois bourgmestres, ceux de Bruxelles, d'Ostende et d'Aovers ; M. Couvreur, vice-président de la Chambre, et M. Janson, le chef du parti progressiste, que l'on appelle le Gambetta belge.

Les catholiques auront 30 voix de majorité à la Chambre.

Un ministère catholique va naturellement être constitué.

Le premier acte du ministère sera de rétablir les relations de la Belgique avec la cour pontificale, supprimées par le cabinet Frère-Orban.

M. van Humbeeck, ministre de l'instruction publique, est l'auteur de la loi qui interdit à l'instituteur de donner l'instruction religieuse ; c'est, comme on le voit, le Ferry belge ; ainsi que nous l'avons dit, il n'a pas été réélu.

Ajoutons que le parti anti-catholique, battu au scrutin, a naturellement essayé de recourir à l'émeute. Une grande émotion avait régné pendant toute la journée à Bruxelles, à Aovers, à Gand. Des troubles ont éclaté dimanche soir dans ces trois villes ; ils ont été facilement réprimés. A Bruxelles, il y a eu des blessés ; la garde civique et la police sont intervenues et ont rétabli l'ordre.

**ITALIE.** — Les élections qui ont eu lieu dimanche à Rome pour 16 conseillers communaux et 3 conseillers provinciaux, ont donné la majorité aux catholiques.

La liste de l'*Unione Romana*, patronnée par le *Moniteur de Rome*, l'*Osservatore romano* et la *Voce della Verità*, combattue par la *Libertà* et par les journaux révolutionnaires italiens, a passé tout entière.

Cette liste se composait de tous ceux qui avaient pour devise : « ordre moral et religion. » On y voit six conseillers communaux et trois conseillers provinciaux exclusivement portés sur la liste ; deux candidats catholiques acceptés par les groupes libéraux, deux candidats de ces groupes acceptés en retour par l'*Unione*, et enfin six conseillers sortants portés sur toutes les listes et que l'*Unione* avait acceptés parce qu'ils avaient voté pour l'enseignement du catéchisme dans les écoles.

## Chronique militaire.

### RÈGLEMENT

Sur l'organisation et le fonctionnement du service de télégraphie légère dans les régiments de cavalerie.

Circulaire du Ministre de la guerre.

(Suite et fin.)

Art. 8. Les chefs d'atelier et les cavaliers télégraphistes portent, comme insigne distinctif, des foudres brodés sur la manche gauche du vêtement. Ces foudres sont conformes au modèle usité dans les sections de télégraphie militaire. Ils sont en laine bleue pour les brigadiers et cavaliers, brodés argent et soie bleue pour les sous-officiers.

Art. 9. — Les maréchaux des logis, brigadiers et cavaliers télégraphistes concourent pour l'avancement avec tous les autres militaires du régiment.

Tout télégraphiste nommé fourrier, tout maréchal des logis télégraphiste nommé maréchal des logis chef ou adjudant, cesse d'être compris au nombre des télégraphistes du corps et doit être remplacé dans son emploi. Il en est de même du cavalier télégraphiste nommé brigadier ou du brigadier nommé maréchal des logis, s'il ne trouve pas place dans le cadre spécial des télégraphistes.

Art. 10. Tout télégraphiste gradé ou non gradé peut quitter son emploi sur sa demande ou d'office. Ces mutations sont autorisées ou ordonnées par le chef de corps sous la condition de maintenir toujours le cadre au complet.

Art. 11. Le capitaine désigné à l'article 4 surveille l'instruction technique des télégraphistes et renseigne le chef de corps à cet égard.

Les télégraphistes sont, à cet effet, dispensés par le chef de corps de certains détails du service intérieur, quand les nécessités de leur service spécial l'exigent.

Art. 12. Les télégraphistes sont tenus de travailler dans les bureaux de la garnison.

Le temps de présence de chacun d'eux dans ces bureaux doit être de neuf heures au moins par semaine.

Les heures de séance sont déterminées, sous l'approbation du commandant du corps d'armée, par son chef d'état-major et, à défaut, par l'officier de cavalerie le plus élevé en grade de la garnison, de concert avec le directeur local de l'administration des télégraphes.

Tous les mois, ce fonctionnaire note les cavaliers fréquentant les bureaux, il adresse, en outre, tous les trois mois, au chef de corps, un rapport sommaire sur leur conduite et leur travail.

Art. 13. Les télégraphistes concourant à l'exécution du service dans les bureaux peuvent recevoir de l'administration une indemnité proportionnée à leur travail.

Art. 14. Les télégraphistes peuvent être appelés à développer leur instruction pratique soit dans les écoles de télégraphie légère organisées dans certains centres importants de cavalerie, soit dans les réunions d'exercice du personnel de la télégraphie militaire, soit dans certaines tournées d'exploration ou pendant la durée des grandes manœuvres, soit enfin, dans la mesure du possible, pendant les exercices régimentaires.

Art. 15. En temps de guerre, les chefs de corps disposent des ateliers régimentaires pour établir toutes les communications que nécessite le service du régiment, sous la réserve cependant qu'il ne sera touché aux lignes télégraphiques existantes qu'avec l'assentiment du commandant supérieur.

Toutefois, dans les régiments endivisionnés, le général commandant la division peut prescrire la réunion d'un certain nombre d'ateliers, de manière à former une section légère, qui est alors placée directement sous l'autorité du chef d'état-major de la division et reçoit ses ordres par l'intermédiaire du fonctionnaire de la télégraphie militaire attaché à l'état-major de chaque division.

E. CAMPENON.

M. le capitaine Berthaut, breveté hors cadre, attaché au 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major général, et qui accompagnait la semaine dernière à Saumur les officiers japonais, a été définitivement chargé d'une mission au Japon pour assurer son concours au service d'état-major. Cet officier sera accompagné d'un lieutenant d'infanterie pris parmi les lauréats de nos écoles de tir.

La mission comprendra, en outre, un adjudant maître d'armes et un adjudant moniteur de gymnase, qui sont dès à présent désignés.

Nos deux officiers arriveront au Japon en même temps que deux officiers russes, deux officiers allemands et deux officiers italiens.

### TRANSFERT D'UN QUARTIER GÉNÉRAL.

Le quartier général de M. le général commandant la 2<sup>e</sup> brigade d'infanterie et les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> subdivisions de la 5<sup>e</sup> région sera transféré d'Orléans à Blois, à la date du 20 juin courant.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### PASSAGE DE TROUPES.

La première colonne du 135<sup>e</sup> de ligne (état-major, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons), comprenant 26 officiers, 648 hommes, 19 chevaux, arrivera lundi prochain 16 juin à Saumur.

La deuxième colonne (2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> bataillons), comprenant 28 officiers, 647 hommes, 18 chevaux, arrivera à Saumur mardi 17.

Ces hommes logeront principalement dans le quartier de Saint-Pierre et dans celui des Ponts.

Le *Courrier* n'est pas content : il trouve que trop souvent l'*Echo Saumurois* dévoile aux lecteurs les tristes effets de la gestion des affaires par les républicains au pouvoir. Hélas ! ce n'est pas notre faute si nos finances sont en tristes mains et si le budget de l'État va toujours en progression ascendante, ainsi que le constate le tableau suivant :

1879 — 2 milliards 870 millions.  
1880 — 2 milliards 826 millions.

venait d'unir les cœurs :

### RÉCONCILIÉS.

Oui, réconciliés par la religion divine, par la religion sainte, par la religion qui seule relèvera la France, en apaisant les haines, en faisant naître l'amour.

Au sortir de l'église, j'embrassai, avec effusion, mon cher élève.

Lucienne, radieuse, voulut m'emmener presque de force à la Gondinière.

— Oui, oui, me disait-elle, venez dîner avec nous, monsieur Trévière. Il ne peut pas y avoir de belle fête quand on n'a pas tous ses amis.

La crainte me saisit. Être ainsi tout un jour près de Marthe ; la voir s'approcher de moi la main tendue, le visage souriant, le cœur dans les yeux. Mon secret n'allait-il pas m'échapper, ce secret conservé, avec un soin jaloux, au plus profond de mon âme ?

Si Marthe devinait ma tendresse, c'était moi : je serais condamné à fuir, à ne plus jamais la voir... jamais... jamais ; car un pauvre maître d'école a-t-il le droit d'aimer la fille d'un député ?

Lucienne ne se doutait en rien des sentiments qui agitaient mon âme. Sa vie occupée n'ayant pas laissé place à la rêverie, elle ne soupçonnait pas qu'un danger pût être caché dans les pages d'une grammaire, et que, tout en donnant d'arides explications de géométrie, un jeune maître pût sentir

battre son cœur.

Devant mon hésitation, elle répétait :

— Venez donc, sans façon, monsieur Trévière ; dans un si beau jour, vous ne pouvez pas quitter votre écolier.

Marthe me souriait, et, dans ce sourire, approuvait Lucienne. Alors, oubliant toute prudence, je les suivis à la Gondinière.

Le repas fut charmant. M<sup>lle</sup> Deline en faisait les honneurs, et Lucienne se tenant en arrière, la serviette sur le bras, redisait sans cesse :

— C'est gai, c'est gentil, cette jeunesse ! ça me fait-il plaisir à voir !

Notre petit compagnon Marc ouvrait de grands yeux devant les pyramides de fraises et les fortresses de gâteaux. Louis faisait tomber sur son assiette une véritable pluie de friandises, en disant :

— Prends, Marc, pense à tes sœurs, il faut que tous soient heureux.

Le repas achevé, en attendant les vêpres, nous nous établimes dans une charmille pleine de fraîcheur. Devant nous, un jet d'eau lançait, vers le ciel, ses gerbes irisées. De grands roseaux baignaient dans la vasque de marbre, près de laquelle Louis et son ami jouaient avec les sarcelles de Chine, au plumage éclatant.

Marc était un petit garçon blond et chétif, aux yeux bleus et cernés, aux lèvres déjà sérieuses. Il avait dû souffrir.

Je le dis à M<sup>lle</sup> Deline.

— Oui, répondit-elle, pauvre petit ! Si vous voyiez sa mère à l'œuvre, luttant seule contre la pauvreté ! Quel courage ! votre cœur en serait ému. Et Marthe me raconta l'histoire de Françoise.

(A suivre.)

DU CAMPFRANG.

**ERRATUM.** — Dans notre numéro de lundi, au commencement du chapitre VIII d'*Yves Trévière*, on a imprimé : « Sa bourse, jusque-là fermée, s'était ouverte, et l'eau coulait à flots », au lieu de : « et l'or en coulait à flots », qu'il devait y avoir.

## Vive l'Anjou !

POLKA CHANTÉE,

Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X<sup>\*\*\*</sup>,

Dédiée à M. SINHAU, ex-chef de musique, au 77<sup>e</sup> de ligne.

Le 3<sup>e</sup> mille est en vente.

A Saumur, chez M<sup>me</sup> MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

PRIX NET : 50 CENTIMES.

1884 — 2 milliards 888 millions.  
 1883 — 3 milliards 400 millions.  
 1882 — 3 milliards 86 millions.  
 1881 — 3 milliards 404 millions.

Sur cette pente, peut-on aller beaucoup plus bas? Non. Mais nous ne sommes peut-être pas au bout. Il reste encore tant de républicains à satisfaire!

**LES ANCIENS MILITAIRES.**

On nous prie d'insérer la note suivante :  
 M. Pierre, député du Gard, a déposé sur le bureau de la Chambre une pétition de sous-officiers et soldats retraités domiciliés à Paris, qui demandent l'unification des retraites, suivant la loi du 23 juillet 1884. Cette pétition a été renvoyée à M. le ministre de la guerre qui y a répondu le 28 avril par une note distribuée le 3 juin à la Chambre et dont voici un extrait :

« Le département de la guerre, en ce qui le concerne, ne saurait que donner son adhésion à toute mesure de nature à améliorer la position, toujours digne d'intérêt, des anciens serviteurs de l'Etat, et c'est le Parlement seul qui est compétent pour trancher définitivement la question. »  
 « Cette communication sera accueillie avec reconnaissance par tous nos vieux retraités; la question de l'unification des pensions reste entière, elle est désormais aux mains du Parlement qui va la résoudre, on n'en saurait douter, à la satisfaction de ces anciens militaires. »

On annonce le mariage de M<sup>lle</sup> de Durfort de Civrac, fille du regretté député de Beaupréau, avec M. le duc de Blacas.

**TOURS.**

L'enquête sur la catastrophe de l'avenue de Grammont se poursuit activement, mais sans grand résultat.

Les pertes, dit-on, représentent une somme de 40 à 50,000 fr., sinon plus. Hier soir ont eu lieu à 5 heures les funérailles de la victime, le mécanicien Malmouche. Tout le personnel de l'Usine à gaz portatif assistait.

Dimanche 15 juin, à 2 heures, des courses seront données par le Véloce-Club de Tours. La première course, dite régionale, est réservée aux membres des Véloce-Club d'Angers, Blois, Le Mans, Nantes, La Roche-sur-Yon, Saumur et Tours. — 4,260 mètres (5 tours).

**L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE.**

Nous n'en sommes plus à démontrer l'innocuité des charges imposées aux contribuables tant par l'Etat que par certaines municipalités, pour combattre l'enseignement chrétien. Nous ne pouvons cependant nous passer d'apporter une preuve nouvelle qui nous est fournie par la commune de Savigny-sur-Faye, canton de Lenclotie.

On a dépensé 40 à 42 mille francs pour installer une institutrice laïque; or, la titulaire, qui a pris possession de son poste depuis un mois, n'a pas encore une seule élève. Tous les enfants de la commune fréquentent l'école des congréganistes, qui possèdent à juste titre toute la confiance des parents.

Cela n'empêchera pas les républicains de dire qu'ils s'inspirent dans leurs actes des vœux des populations.

(Courrier de la Vienne.)

**UN ÉBOULEMENT. HUIT HOMMES TUÉS.**

Vendredi 6 juin, vers onze heures, huit ouvriers travaillaient dans une de ces carrières de schiste rouge qui bordent la Vilaine, à hauteur du moulin du Boël, en la commune de Bruz, près la forêt de Lailé (Ille-et-Vilaine). Ils ont été surpris par un éboulement, qui survint inopinément, sans qu'aucun des indices habituels le fit prévoir. Tous ont été ensevelis et tués. Voici leurs noms : Chérel père, 67 ans, chef d'équipe; laisse une veuve et quatre enfants. Chérel fils, 27 ans, ouvrier carrier; célibataire, fils du précédent. Robert, 29 ans, ouvrier carrier; laisse une veuve et trois enfants en bas âge. Marchand, 32 ans, ouvrier carrier; laisse une veuve et un enfant. Jossot père, ouvrier

carrier. Renaud, 14 ans. Morin, 14 ans. Grégoire, 18 ans.

A l'exception du jeune Renaud, également tué sur le coup, mais rejeté par l'éboulement un peu en dehors de la carrière, ces malheureux étaient ensevelis sous une masse de pierres et de roches que l'on ne peut pas évaluer à moins de 4,000 ou 4,500 mètres cubes.

Un garçon du moulin, l'éclusier et le père même du jeune Renaud, de l'autre côté de la rivière, avaient vu la masse de pierre se fendre et fondre sur les travailleurs. Ils passèrent l'eau, et le pauvre père releva lui-même le corps de son fils. Samedi soir, on avait retiré cinq cadavres, tous broyés, quelques-uns méconnaissables. Leur convoi avait lieu le lendemain, après la messe du matin, en l'église de Pont-Réan. Toute la population de la paroisse, désolée, suivait les cinq cercueils.

**Examens du baccalauréat.**

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES DE POITIERS (SESSION DE JUILLET-AOÛT 1884).

Par arrêté en date du 4 juin 1884, M. le recteur de l'académie de Poitiers a décidé ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — La session de juillet-août 1884 pour le baccalauréat ès-sciences et le baccalauréat ès-lettres s'ouvrira dans l'académie de Poitiers le 9 juillet prochain. Le registre d'inscription ouvert le 40 juin sera clos le 25 juin.

Art. 2. — Les épreuves écrites se feront pour la première partie du baccalauréat ès-lettres le 9 et le 10 juillet; pour le baccalauréat ès-sciences complet et restreint le 4 juillet; pour la 2<sup>e</sup> partie du baccalauréat ès-lettres le 12 juillet.

Art. 3. — Tous les candidats composeront simultanément au chef-lieu de chaque département de l'académie. Les inscriptions seront reçues au secrétariat des facultés des sciences et des lettres.

Art. 4. — Les candidats déclarés admissibles seront appelés à subir l'examen oral à Poitiers, à partir du 28 juillet; une lettre du secrétaire fixera à chacun le jour où il devra se présenter. Les appels auront lieu par département. L'ordre des départements sera tiré au sort par le conseil des doyens, sous la présidence du recteur.

Pour chaque département, les candidats admissibles subiront l'épreuve orale par ordre alphabétique.

Art. 5. — Les candidats se feront inscrire au secrétariat de la faculté où ils déposeront leur acte de naissance dûment légalisé, et, s'ils sont mineurs, une autorisation de leur père ou tuteur, également légalisée. Ils pourront demander leur inscription par lettre affranchie, accompagnée des pièces ci-dessus indiquées.

Le secrétaire leur délivrera immédiatement ou leur enverra par la poste un bulletin de versement, indiquant le montant de la somme à consigner, qui devra être versée soit à la caisse du percepteur de Poitiers, soit à la caisse du Trésorier général, ou du receveur particulier de l'arrondissement où ils résident.

Le récépissé qui leur sera délivré sera soumis au visa du secrétariat avant l'admission aux épreuves.

En cas d'échec, le remboursement des consignations qui ne sont pas acquises au Trésor sera effectué sur le vu d'un ordre de remboursement délivré par le secrétaire, et dont le montant sera acquitté, soit par le percepteur de Poitiers, soit par le trésorier général, le receveur particulier ou le percepteur de la résidence de la partie versante.

*Instructions complémentaires.*

Aux termes du précédent arrêté, les compositions écrites pour chaque ordre de baccalauréat se feront dans chaque chef-lieu du ressort académique à Angoulême, Châteauroux, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Limoges, Niort, Poitiers et Tours.

*Pièces à produire.*

Les pièces à produire au secrétariat de la Faculté sont :

- 1<sup>o</sup> L'acte de naissance du candidat dûment légalisé, constatant qu'il est âgé de 16 ans accomplis au moment de l'examen;
  - 2<sup>o</sup> La demande sur papier timbré d'admission aux épreuves, écrite en entier de la main du candidat, avec le consentement du père ou du tuteur en cas de minorité.
  - Les deux signatures devront être légalisées par le maire de la commune où résident le candidat et le père ou tuteur.
  - 3<sup>o</sup> Un mandat de 2 francs au nom de l'appariteur de la Faculté (sciences ou lettres).
- Les candidats devront indiquer sur la demande timbrée :

1<sup>o</sup> Le chef-lieu qu'ils choisissent pour composer, et l'adresse exacte à laquelle devra être envoyée la lettre de convocation à l'examen oral.

2<sup>o</sup> La langue vivante sur laquelle ils désirent être interrogés.

Tout candidat déjà bachelier et qui désire bénéficier de ce premier diplôme pour un nouvel examen ne sera admis à invoquer ce diplôme que s'il en a fait mention dans sa demande timbrée.

Les candidats à la deuxième partie des lettres devront indiquer sur leur demande timbrée à quelle époque ils ont subi le 1<sup>er</sup> examen à Poitiers. Si cet examen a été passé devant une autre faculté, ils devront faire parvenir leurs pièces (extrait de naissance et certificat d'aptitude) au secrétariat de la Faculté.

Il est expressément recommandé aux candidats de faire parvenir au secrétariat de la Faculté, avant le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard, le récépissé du percepteur constatant leur versement.

*Épreuves écrites.*

Pour l'examen écrit, tous les candidats se rendront, sans autre convocation, au chef-lieu choisi par eux, pour composer au jour fixé par l'arrêté à 7 heures du matin.

Une affiche placée sur la porte du lycée de chaque chef-lieu indiquera le local où se feront les compositions.

Il est rigoureusement interdit aux candidats d'apporter dans la salle de composition autre chose que des plumes et de l'encre, sans livre, cahier ou manuscrit d'aucune sorte. Toutefois, les candidats au baccalauréat ès-sciences complet et restreint devront avoir une Table de logarithmes à 7 décimales; les candidats au baccalauréat ès-lettres, un Lexique latin-français pour la version, et un Lexique français-allemand ou français-anglais pour le thème de langue vivante. Ces Lexiques doivent avoir reçu l'approbation ministérielle exigée par les règlements.

*Examen oral.*

L'examen oral commencera le 28 juillet. Chaque candidat admissible recevra une lettre l'informant du jour où il devra se trouver à Poitiers pour subir les épreuves.

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 11 juin.

Le marché se laisse un peu influencer par les marchés internationaux, cependant il nous importe peu que Berlin impose d'une façon ou d'une autre les négociations faites à la Bourse.

Cependant on ne peut constater qu'un affaiblissement des cours provenant de ventes qui ont eu du mal à trouver des contre-parties. Le 3 0/0 se négocie à 79.15, l'amortissable clôture à 80.17, le 4 1/2 ferme à 108.10.

Peu de négociations sur la Banque de France qui s'inscrit à 5.175.

Au contraire, le Crédit Foncier maintient ses cours d'une façon extraordinaire; ceci provient des nombreux achats du terme et du comptant qui voient dans cette société un placement des plus avantageux.

Les Obligations Foncières et Communales augmentent de jour en jour; leur marché est très-suivi.

La Banque de Paris est faible à 840.

La Banque d'Escompte se négocie à 535.

L'Italien qui constitue une grande partie du portefeuille de cette société, n'a pas été exempt de la réaction qui se produit aujourd'hui; nous le laissons à 97.22 1/2.

Le Crédit Industriel et Commercial reste à 675.

Le Comptoir d'Escompte s'échange à 965.

La Société Générale conserve son cours de 475.

La nouvelle émission des obligations Zafra à Huelva est bien accueillie du public qui voit dans ces obligations un placement des plus avantageux et d'une grande sécurité, attendu, qu'en première hypothèque, elles ne risquent absolument rien et rapportent annuellement 5.63 0/0 sans comprendre la prime de remboursement à 500 fr.

La tenue des obligations Ouest-Algérien 4 0/0 est aussi satisfaisante qu'hier; l'obligation privilégiée, c'est-à-dire garantie par l'Etat, se tient entre 431.25 et 432.50.

Le Crédit Lyonnais est de plus en plus faible; aujourd'hui nous le voyons sans affaires à 537.50; les cours s'affaiblissent d'eux-mêmes et ce n'est qu'un commencement.

Les valeurs ottomanes sont un peu mieux tenues: le Turc cote en fin de bourse 8.22. La Banque Ottomane reste à 646.25.

Les Chemins maintiennent leur avance: le Nord est à 1,740, le Lyon à 1,230, l'Orléans à 1,305, le Midi à 1,202.50, l'Est à 760, l'Ouest à 813.75.

**CONSEILS ET RECETTES.**

**LES SELS DE CUIVRE.**

Un chimiste parisien, M. Galippe, affirme, pièces et chiffres en main, que nos mets les plus habituels et les plus innocents d'allures recèlent, à des doses effroyables, les sels de cuivre les plus redoutés.

Les petits pois notamment avaient été dénoncés en première ligne: c'est exclusivement au cuivre qu'ils devraient leur belle coloration verte, si appréciée des fines bouches.

Voici quelques confitures généralement quelconques viennent d'être convaincues du même vice. Les confitures de cerises contiennent 15 milligrammes de cuivre par kilogramme; les confitures de reines-Claudes, 15 milligrammes; les confitures de coings,

20 milligrammes; les confitures d'abricots, 17 milligrammes; les confitures de mirabelles se permettent jusqu'à 24 milligrammes, et celles de groseilles jusqu'à 27 milligrammes. Les moins suspectes sont les confitures de fraises qui ne dépassent guère 11 milligrammes, toujours au kilogramme...

Tels sont les résultats consignés dans une note présentée récemment par M. Galippe à la Société de biologie.

Et dire qu'il y a peut-être des végétariens pratiquants qui n'en croient que de plus belle à l'action du toxique de cuivre! L'illuminisme humain est un abîme sans fond...

Avis à ceux qui n'achètent que des préparations culinaires sorties de ces grandes officines industrielles.

**BIBLIOGRAPHIE**

Le succès de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE s'annonce décidément comme non moins grand que celui de la France Illustrée.

Les Français de toutes les classes veulent connaître ce pays contre lequel ils ont des griefs si légitimes.

La 6<sup>e</sup> série achève l'étude du district de Coblenz et commence celle du district d'Aix-la-Chapelle.

Outre quatre gravures: vue de Coblenz, vue générale de Trèves, la Porta-Nigra à Trèves et Sarrebruck, elle renferme une carte du bassin houiller de la Sarre.

**LA SEMAINE ILLUSTRÉE**

Prix: 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 7 juin 1884.

*Triste lendemain*, 1 gravure.  
*Chronique parisienne*, par Alceste.  
*Chronique générale de la Semaine*.  
*La Chine méridionale* (suite), 2 gravures.  
*La grève des Bossus*, par le comte A. de Maricourt.

*Un problème difficile à résoudre*, 1 gravure.  
*Le Prince et le Pauvre*, roman (suite), 4 gravures, par Marc Twain.  
*Courrier théâtral*, par Gabriel Levasnier.  
*L'Exposition canine*, par Fernand Hue.  
*La Semaine financière*, par J. Belletrud.

Abonnement: Un an, 18 fr.

Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

**COMPAGNIE DU**

**CHEMIN DE FER DE ZAFRA A HUELVA**

(ESPAGNE)

Capital 28,000,000 de fr. représenté par 56,000 actions de 500 fr. chacune

**ÉMISSION DE**

**56,000 Obligations 3 0/0 de 500 francs**

DE PREMIÈRE HYPOTHÈQUE

Remboursables au pair en 90 ans par tirages semestriels à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1890

Rapportant un intérêt annuel de 15 francs

PAYABLE PAR SEMESTRES A PARIS, A MADRID ET A LONDRES LES 1<sup>er</sup> JANVIER ET 1<sup>er</sup> JUILLET

La Compagnie prend à sa charge tous les impôts existants

L'émission actuelle est autorisée par Ordonnances Royales en date des 6 et 27 mai 1884

**PRIX D'ÉMISSION: 266 FR. 25**

JOISSANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1884

Payables comme suit, avec faculté d'escompte à 5 0/0 :

En souscrivant	Fr. 50 »
A la répartition (du 20 au 25 juin 1884)	50 »
Du 10 au 15 juillet 1884	50 »
Du 10 au 15 août 1884	50 »
Du 10 au 15 septembre 1884	66 23
	Fr. 266 25

L'intérêt de 15 francs par Obligation représente un revenu de 5.63 pour cent par an, sans compter la prime de remboursement.

La Souscription sera ouverte le Samedi 14 Juin 1884

**à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le dévelop. du Commerce et de l'Industrie en France

Au siège social, 34, rue de Provence, à Paris

Dans tous ses bureaux de quartier, à Paris, et dans toutes ses Agences en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE, DÈS À PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE

La Souscription sera ouverte en même temps à Madrid et à Londres.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

